



Droit de garde des grands-parents

Par **mamypapy**, le **19/04/2010 à 14:34**

Bonjour,rnrnGrands-parents d'un petit garçon de 22 mois, notre fils et notre belle-fille qui vivent en Suisse à Genève (qq kilometres de chez nous) ne souhaitent plus nous confier la garde de leur enfant à notre domicile. Ils nous imposent des visites dans lesquelles ils veulent être présents et les limitent à une ou deux par mois. A t'on des droits de garde à faire valoir, que peut-on faire pour pouvoir l'heberger ou au moins le voir sans eux, avec qui nous sommes en grand conflit. On a peur que bientôt ils nous empêchent tout contact. Le peuvent-ils, et quelles sont nos chances d'obtenir légalement quelque-chose contre leur volonté? Merci d'avance...

Par **Upsilon**, le **19/04/2010 à 21:19**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnLes grands parents, me semble-t'il, ont un droit de visite concernant leur petits enfants. Cela ne signifie pas droit de garde, dont seuls les parents sont titulaires. rnrnAfin d'établir clairement les modalités de ce droit de visite, et à défaut d'accord entre les personnes, seul le juge peut les fixer.